

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 JUILLET

LA LETTRE

DE MONSIEUR LE COMTE DE PARIS

Saisie

Nous recevons communication de la lettre
suivante qui vient d'être adressée par Mon-
sieur le Comte de Paris à tous les maires
indépendants récemment élus par leurs
conseils municipaux dans la journée du 20
mai 1888.

On sait que le nombre des communes qui
ont eu, ce jour-là, le courage de s'affran-
chir de la tyrannie administrative s'élève à
vingt mille.

Le ministre de l'intérieur a fait saisir fort
inutilement cette lettre qui parviendra par
la presse à la connaissance des destina-
taires.

C'est avec plaisir que nous lui donnons
place dans nos colonnes.

Sheen House, le 4 juillet 1888.

Monsieur le Maire,

Le vote indépendant des électeurs
et du Conseil municipal vous a placé
à la tête de votre commune. La tâche
qu'il vous impose est grande. Vous
avez à protéger les finances et les
franchises municipales contre une
administration dépensière et tyran-
nique. Le parti dont cette adminis-
tration est l'instrument docile a compro-
mis la République ; il l'entraînera
dans sa chute. Le jour viendra bien-
tôt sans doute où nous devons tous
unir pour refaire le gouverne-
ment de la France et l'établir sur des
bases durables.

Dans cette pensée, je m'adresse à
vous, le représentant de l'une de ces
Communes que la Monarchie a cons-
tituées, émancipées, et qui l'ont aidée
à fonder l'unité nationale. Je viens à
vous directement pour dissiper les
calomnies perfidement répandues par

ceux qui veulent nous empêcher de
nous entendre.

Laissez-moi vous le dire sans réti-
cences comme je le ferais face à face
si un cruel exil ne me tenait pas éloi-
gné de cette France que je veux servir
avec vous.

La République n'a pas donné aux
communes la liberté qu'elle leur avait
promise. Tous les moyens sont bons
aux républicains pour s'assurer la
majorité dans les conseils. La com-
mune, cette grande famille, est divi-
sée en oppresseurs et en opprimés.
Soumise au régime des budgets obli-
gatoires, elle n'est plus indépendante
dans la gestion de sa fortune ; les
parents n'y sont plus les maîtres de
l'éducation de leurs enfants. Un gou-
vernement d'occasion vous promettra
peut-être la restitution de ces libertés
perdues. N'espérez pas qu'il puisse
vous les rendre. Son premier soin
sera de détruire celles qui vous restent.

Ces libertés, la Monarchie les gar-
rantira, étant assez forte pour ne pas
les craindre. Loin d'être hostile à la
démocratie communale, elle seule
peut sauvegarder ses intérêts et res-
pecter ses droits. Elle mettra l'ordre
dans la commune comme dans l'Etat.

Le prêtre à l'église, l'instituteur à
l'école, pourront se dévouer à leur
mission sans être les instruments ni
les victimes de la politique. Ils travail-
leront ensemble à une œuvre vrai-
ment patriotique en développant chez
les jeunes générations, avec la con-
naissance de leurs droits, le senti-
ment de leurs devoirs.

Le Maire, enfin, ne tiendra ses pou-
voirs ni de la faveur, ni de la nais-
sance, ni de la richesse. Quelle que
soit sa situation personnelle, il ne
devra l'écharpe tricolore qu'au libre
choix de ses égaux.

Croyez, Monsieur le Maire, à mes
sentiments bien sincères.

PHILIPPE COMTE DE PARIS.

Le *Moniteur* raconte ainsi la saisie :

« Ce matin (vendredi), à 5 heures et demie, un commissaire de police, muni d'un mandat du préfet de police, s'est présenté à l'imprimerie Paul Dupont pour saisir la lettre de Monsieur le Comte de Paris ; il a été répondu par l'imprimeur que la lettre avait été tirée à vingt-sept mille exemplaires, qui avaient été tous livrés.

» On a saisi alors les clichés qui avaient servi à l'impression.

» A neuf heures et demie, le même commissaire s'est présenté chez M. Dufeulle, lequel a répondu qu'il avait eu en sa possession tous les exemplaires de la lettre de Monsieur le Comte de Paris, mais que tous avaient été expédiés dans la journée d'hier, à l'exception de sept à huit cents exemplaires qu'il s'est empressé de mettre à la disposition du commissaire de police.

» Celui-ci, après une inspection faite dans le cabinet de M. Dufeulle pour s'assurer de la sincérité de sa déclaration, a dressé procès-verbal, et a paru très heureux qu'il restât quelques exemplaires à emporter.

Le *Moniteur* fait suivre le texte de la circulaire des réflexions que voici :

« Nous ne ferons suivre aujourd'hui d'aucun commentaire ce document d'une aussi haute importance conçu dans un si noble langage.

» Au lendemain de la constitution des nouvelles municipalités, l'heure a été admirablement choisie par Monsieur le Comte de Paris pour rappeler aux communes qu'elles ont dû leur émancipation à la Monarchie, et que la Monarchie seule, fidèle à ses glorieuses traditions, pourra leur rendre les libertés et les garanties dont la République les a dépouillées.

Le *National* et le *Temps* annoncent la sotte mesure prise par le gouvernement, sans la faire suivre de la moindre protestation.

Est-ce une approbation ?

L'acte de violence policière que vient de commettre la pouvoir républicain décèle à la fois sa haine et sa peur. Cet attentat, à peine connu au Sénat et à la Chambre, a causé une vive indignation, non-seulement dans les rangs conservateurs, mais aussi parmi les républicains qui ont gardé le respect du droit et de la liberté.

Le pays condamnera l'acte par lequel M. Floquet vient de renier toutes les déclarations de sa carrière parlementaire et de montrer ce que valaient ses déclarations libérales.

La saisie de la lettre de Monsieur le Comte de Paris constitue un fait à la fois odieux et nuis, car la presse monarchique, tout entière, se fera comme nous un honneur de porter à la connaissance de la nation la parole si ferme et si loyale du Chef de la Maison de France.

LES MISSIONNAIRES ET LE SÉNAT

Un magnifique hommage a été rendu aux missionnaires par des sénateurs peu « cléricaux » cependant, MM. Duclerc, Trarieux, Léon Renault. Ces trois orateurs ont démontré que ce serait un acte de justice et de patriotisme — acte relatif — de comprendre les missionnaires parmi les dispensés assujettis à un an de service au lieu de trois. Mais M. Goblet, secrétaire plus aveugle que M. Gambetta, que M. Paul Bert, a combattu l'amendement qui a échoué à deux voix seulement ; encore devons-nous faire remarquer que M. Duclerc, auteur de cet amendement, s'est trouvé absent au moment du vote auquel il n'a pu dès lors prendre part. L'intérêt social, l'intérêt de la prépondérance française, tout cela s'est effacé pour M. Goblet devant le désir haineux d'ajouter une disposition nouvelle à l'ostracisme qui frappe les congrégations non reconnues. Et M. Goblet a atteint du même coup les congrégations reconnues par l'Etat.

Il s'est trouvé 134 sénateurs contre 432 pour s'associer à cette politique exécutable.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VII

Le drame de Longué

Au milieu de la vallée de la Loire, dans une situation charmante, s'élève la petite ville de Longué, qui tire son nom de plusieurs gués qu'il fallait traverser autrefois en cet endroit pour aller de Beaufort à Saumur.

La ville est coquettement placée dans le vallon formé par le cours d'une petite rivière, le Lathan, qui va de l'est à l'ouest, arrosant de vastes prairies, autrefois marais, se divisant en deux branches, le vieux Lathan et le nouveau Lathan, coulant l'un sur un fond de cailloux, l'autre sur un lit de terre, et se jetant tous les deux, à quelques kilomètres de là, dans l'Authion.

Ce territoire eut jadis une histoire mouvementée. Il y avait, à Longué, un château-fort et des seigneurs puissants, y compris le fameux ministre de Louis XI, Jean Bourré. Mais le temps a peu à peu détruit le château, éteint cette vie locale et absorbé la petite ville dans cette monotone uni-

formité qu'on retrouve aujourd'hui d'un bout à l'autre de la France.

Ah ! dans quelle erreur sont ceux qui croient que la patrie française a gagné quelque chose à cette centralisation excessive qui a tout détruit, tout effacé dans nos provinces, qui a enlevé tout caractère propre à nos villes et à nos villages et nous a tous placés dans la dépendance absolue de la capitale !

Qu'ils sont fous, ceux qui pensent que cette vie particulière, si vive, si ardente, si animée des plus humbles paroisses nuisait à l'unité de la nation !

L'unité de la nation ! quand fut-elle plus grande qu'aux jours de Bouvines ? Quand donc fut-elle plus admirable que sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV ? Avons-nous donc oublié notre histoire, pour croire que la France ne date que de l'époque où la centralisation moderne détruisit nos vieilles franchises locales ?

Après la Révolution, Longué devint un simple chef-lieu de canton. Sa forteresse était depuis longtemps démolie, mais l'agglomération centrale garda son importance.

Autour d'elle, vers l'ouest, s'étendent les prairies qui prennent le nom des châteaux voisins et s'appellent encore, comme autrefois, le marais d'Avoir, le marais des Montils, le marais de Bois-Long, vastes solitudes, parfumées, au

printemps, par les foies en fleur, animées en automne, après la fête de la Nativité, qu'on appelle ici Notre-Dame-Angevine, par les innombrables bestiaux qui paissent tranquillement les regains, couvertes enfin, pendant l'hiver, par les eaux réunies de l'Authion et du Lathan, sur lesquelles volent en bandes les bécassines, les sarcelles et les caards.

Vers le nord s'élèvent les routes qui conduisent à La Flèche, au Mans, et plus près, à Jumelle, à Brion, à Fontaine-Guéria, à Cuon, à la Lapde-Chasle ; vers l'est partent celles qui conduisent à Saint-Philbert et à Blou ; au sud celles qui mènent à la Loire, vers Saint-Martin, Saint-Clément, les Rosiers, la Méontré ; vers l'ouest, celles qui se dirigent vers Beaufort et Mazé, villes et bourgs importants, d'une grande richesse, renfermant une population nombreuse et active, en proie à ce moment aux terreurs les plus vives et les plus justifiées.

Dès le lendemain de la rupture de la levée à la Chapelle-Blanche, c'est-à-dire le 5 juin, vers le soir, le fleuve débordé, arrivant des territoires de Vivy et de Neuillé, s'était précipité sur Longué.

Là, comme ailleurs, on avait longtemps douté du péril. La Loire était si loin ! Mais les cris des inondés, l'arrivée tumultueuse des charrettes, les avertissements des gendarmes qui faisaient admirablement leur devoir, les signaux répétés et le

son du tocsin avaient fini par ébranler la confiance du plus aveugle et l'on avait commencé à déménager et à fuir vers les hauteurs.

Malheureusement, on ne se bâta pas assez. On déménageait lentement, on prenait sans cesse du répit soit pour pleurer, soit pour aller aux informations, et dès qu'un vieillard entêté dans sa résistance aux ordres de la municipalité et aux avis de l'autorité supérieure, avait levé les épaules et déclaré que les anciens n'avaient jamais vu cela, on l'écoutait de préférence à d'autres et on détalait les bœufs ou les chevaux.

Chose singulière : certaines personnes s'installaient au premier étage ou au grenier de leurs maisons, avec des provisions de bouche, et disaient : « Nous resterons ici. Si le fléau passe, nous le regarderons passer. S'il détruit, comme on le prétend, notre foyer et nos récoltes, nous aimons mieux mourir tout de suite. A quoi bon fuir, si, en sauvant sa vie, on doit rester dans la misère ? »

C'est contre ces résistances presque invincibles que, dans la journée du 5 juin, le maire, M. Godron, le curé, M. Massonneau, les deux vicaires, MM. les abbés Menard et Machefer, l'adjoint, M. Tortail, les conseillers municipaux et tous les châtelains dévoués du voisinage, avaient à lutter.

Mais quand le flot arriva, quand on vit au loin,

La « grande clientèle catholique de la France », dont M. Gambetta parlait avec respect, n'obtient pas les sympathies de l'avocat ergoteur et rageur qui, ô déraison ! à l'honneur immérité de détenir le portefeuille des affaires étrangères. Pour avoir 100 à 150 soldats, la majorité républicaine entrave le recrutement des missionnaires.

C'est odieux et c'est bête. Et si l'on avait consulté les chefs de notre armée, il n'y en aurait pas eu un qui n'eût approuvé l'amendement Duclerc comme donnant satisfaction à des devoirs de sage prévoyance et de patriotique gratitude.

Est-ce que partout où la Croix est plantée par nos missionnaires, elle ne sert pas de jalou sacré à nos soldats ? Est-ce que le cardinal de Lavignerie n'a pas plus fait en Afrique pour le renom national que toutes les expéditions contre les Kroumirs ? Est-ce qu'au Tonkin M^r Pugnier n'a pas été l'auxiliaire zélé de F. Garnier, de Rivière, de Courbet, de Négrier, de Brière de l'Isle ; est-ce que le sang des martyrs n'est pas une semence féconde pour la gloire de la France ? Est-ce que les serviteurs de Dieu qui vont sur les plages les plus lointaines porter la parole rédemptrice du Christ ne font pas une œuvre profitable pour notre Patrie ? Est-ce que Français et catholique ne sont pas synonymes pour les peuples conquis à la civilisation chrétienne ? Est-ce que les Pères des Missions étrangères, les Lazaristes, les Pères du Saint-Esprit, les Jésuites, les Dominicains, les Maristes et leurs émules dans la foi, ne sont pas les pionniers de l'influence française ?

Mais tout cela est incontestable, les traditions le prouvent comme les faits contemporains. Qu'importe à M. Goblet et à ses pareils ! Ayant proscrit au dedans, ils veulent proscrire en dehors. C'est la folie de la persécution, avec cette différence toutefois que les persécuteurs sont les déments.

Le vote du Sénat constitue un acte de fureur antireligieuse, un oubli absolu des intérêts nationaux, fureur et oubli qui vont jusqu'à la trahison des plus chers intérêts de la France.

LOUIS D'ESTAMPES.

DEUX DILEMMES

M. de Crozals, substitué au tribunal de Carcassonne, a été déplacé pour avoir fait incarcérer le maire Jourdanne, alors que ce dernier était plus ou moins sérieusement atteint d'une angine catarrhale plus ou moins authentique.

De deux choses l'une :

Ou bien M. Jourdanne n'était qu'un malade pour rire, et dès lors le substitut a été déplacé à tort.

Ou bien M. Jourdanne était sérieusement malade, et dès lors M. Floquet qui l'a maintenu en prison devait être châtié à son tour.

M. Floquet objectera-t-il que M. Jourdanne était malade au moment de son incarcération et qu'aussitôt emprisonné, il a cessé de l'être, au point de pouvoir fumer des cigarettes avec l'aimable préfet de la localité ?

vers l'est, accourir cette masse énorme d'eau, quand on vit les récoltes plier et disparaître, les arbustes et les buissons se courber, quand cette senteur âpre extraordinaire, qui accompagna l'inondation dès le premier jour, fut apportée par le vent, quand enfin la mort parut imminente, une immense clameur s'éleva :

— La Loire ! La Loire ! Sauve qui peut !

Et, en effet, voir la Loire elle-même s'étaler furieuse sur ces riches contrées, qui n'avaient jamais connu, parmi les fléaux de la nature, que quelques sécheresses ou quelques grêles, c'était un spectacle à faire frémir d'effroi.

Alors on recommença à déménager en hâte, on entassa le linge et les meubles précieux sur des charrettes, et les plus prudents partirent au plus vite, au trot des chevaux. D'autres se sauvèrent à pied, affolés, laissant périr leurs bestiaux et leurs chevaux, ne pensant qu'à sauver leurs vies et celles de leurs femmes et de leurs enfants.

Mais le plus grand nombre cherchait à mettre à l'abri tout ce qu'il possédait, et on voyait de pauvres fermiers qui, avec un calme extraordinaire, après avoir mis leur mobilier sur leurs charrettes, fauchaient leurs foies ou arrachaient leurs légumes pour les emporter avec eux.

Mais où aller ?

N'importe où, vers le nord, vers les hauteurs, car on ne pouvait songer à se rendre jusqu'à la

Très bien, mais alors M. Floquet s'accusera lui-même d'injustice.

Si, en effet, l'air de la prison a accompli ce prodige de débarrasser subitement M. Jourdanne de son angine catarrhale, on se trouve en présence de ce second dilemme :

Ou bien M. Jourdanne a été guéri parce que son catarrhe n'était pas sérieux ; ou bien il a été guéri parce que le régime de la prison de Carcassonne est éminemment hygiénique.

Dans le premier cas, M. de Crozals aurait été frappé pour avoir empêché la loi d'être victime d'une tentative de duperie. Et, dans le second cas, il aurait été châtié pour avoir miraculeusement guéri, sauvé peut-être de la mort, M. le maire de Carcassonne.

Si on s'en tient au premier terme du dilemme, M. de Crozals n'aurait pas mérité d'être déplacé ; si on admet le second, M. de Crozals aurait mérité de l'avancement, peut-être même une médaille de sauvetage.

Mais y a-t-il une justice en République ?

L'ÉLECTION DE LA DORDOGNE

Un comité de la Dordogne persistant, malgré les déclarations faites par le général du Barail, à poser la candidature de celui-ci, le général vient d'écrire une lettre dans laquelle il proteste en termes fort dignes contre l'abus qu'on fait de son nom et déclare une fois de plus qu'il n'est plus candidat dans la Dordogne.

Un tremblement de terre

Sous ce titre, et à l'occasion de l'arrivée du général Boulanger à Rennes, l'Éclairneur publie le spirituel article qui suit :

« Les opportunistes rennais éternuent avec inquiétude. Ils ont entendu dans le lointain rouler le landau désormais historique du général Boulanger. A cheval ou en voiture, cet homme les effraie !

« C'est un joyeux spectacle, en vérité, celui de ces paisibles bourgeois, jouissant en paix, et tout à coup interrompus dans leur digestion.

« Les opportunistes ont eu tellement peur du brav' général qu'ils lui ont successivement enlevé son portefeuille, coupé son panache et enfin pris son sabre. Maintenant il se promène en redingote avec une canne et cette canne les effraie encore. Ils ont donc bien conscience d'avoir mérité le bâton.

« Ils essaient de se donner de l'aplomb comme les gens des Cloches de Corneville, et ils reculent dès que le fantôme avance. Vainement ils le représentent comme un général d'opéra-comique, leur frayeur contraste trop avec leur ton plaisant, et ce sont eux les vrais personnages comiques d'un vaudeville qui finira plus ou moins gaiement.

« Ce qui les fait enrager surtout c'est que les monarchistes rigolent, comme disait hier avec candeur l'Avenir de Rennes.

« Eh ouï nous rigolons ! N'êtes-vous pas

levés de la Loire dont on était séparé par l'Authion, déjà débordé, et par une longue distance.

Les gendarmes à cheval, les jeunes gens de l'École de cavalerie de Saumur, envoyés à Longué quelques jours auparavant, couraient partout au galop.

— Partez ! partez ! criaient-ils aux imprudents qui s'attardaient. Le flot arrive, dans deux heures il y aura ici quatre mètres d'eau.

Et leurs chevaux avaient de l'eau jusqu'aux genoux dans certaines parties basses de la commune, que les courageux sauveteurs allaient toujours au péril de leur vie, et qu'on entendait leurs voix répéter comme un écho sinistre :

— Sauve qui peut ! sauve qui peut !

A la fin, la plupart des charrettes s'ébranlèrent et disparurent.

Il était temps ! Le flot central, débordant à la fois par le Lathan et par l'Authion et trouvant où s'étaler à l'aise dans les prairies dalentour, s'élançait partout, rejoignant ses courants, unissait les deux cours d'eau, et, s'élevant à vue d'œil, nivelait les fossés, les routes, les champs et les récoltes.

(A suivre.)

voiment rigolos d'avoir inventé le général Boulanger et d'être aussi embarrassés de votre création ? Ce n'est pas nous, je suppose, qui avons découvert ce grand génie inconnu et l'avons installé organisateur de la victoire en temps de paix.

« Vous étiez très heureux de l'avoir, pour expulser les Princes. A ce moment ses façons autoritaires, jacobines, vous plaisaient. Et maintenant qu'il a pris de l'appétit en mangeant et qu'il parle de vous jeter par la fenêtre, vous trouvez qu'il a de mauvaises manières !... C'est très amusant en vérité.

« Il y a un an vous demandiez tous le général Boulanger, à cor et à cris, tas de républicains Rennais que vous êtes, et aujourd'hui qu'il vient, les deux tiers d'entre vous sont navrés !

« Avouez que vous êtes des imbéciles.

« Boulanger est votre chose... C'est vous qui l'avez tiré de l'obscurité, c'est vous qui, avec vos détestables mœurs politiques, avez éloigné ce soldat des traditions militaires. Vous avez ouvert l'écluse aux dictatures futures, et vous êtes assez naïfs pour nous demander d'aller la fermer !...

« Evidemment, le brav' général est aujourd'hui autre chose qu'un républicain. Je vous accorde qu'il est tout ce qu'il y a de plus républicain, de plus jacobin même, — puisque c'est un anarchiste de l'armée, — mais son nom a une signification particulière depuis qu'on le jette comme un coup de sifflet à la tête du gouvernement.

« Donc, nous rigolons, gens de l'Avenir, en simples spectateurs. Vos effrois nous amusent, et il ne nous déplaît pas d'entendre les conversations d'opportunistes affolés qui se demandent s'il est prudent d'aller aux Courses.

« Des imaginations se montent et aperçoivent des choses tragiques. Il y aura au moins vingt-cinq mille personnes sur pied, dit l'un. On va peut-être détruire le matériel des courses, ajoute l'autre.

« Pauvres opportunistes ! Cela vous paraît désagréable d'avoir à craindre les écarts de la foule ! Quand ils se bornent à attaquer la devanture du Journal de Rennes et de l'Éclairneur, cela va bien ! Mais cette fois-ci vous vous demandez avec inquiétude quelle devanture on sacagera !...

« Cela m'est égal. La nôtre y est habituée ; et, si les républicains se mangent entre eux, nous n'irons pas sauver leurs restes. — LOUIS BAUME. »

NOUVELLES MILITAIRES

Le grand dîner militaire qui a lieu chaque année au palais de l'Élysée, à l'occasion de la revue du 14 juillet, est fixé au jeudi 12.

Tous les régiments vont faire l'essai de chemises en flanelle de coton de couleur, afin d'arriver à remplacer les chemises actuelles en coton écru.

Si cet essai réussit au point de vue de la résistance de l'étoffe, l'état général de la santé de nos soldats s'en ressentira favorablement.

Les carrousels, ces fêtes si françaises et si brillantes, qui permettent de juger de l'instruction de nos cavaliers, du dressage et de la solidité de leurs montures, se multiplient partout. Hier c'était à Saint-Germain-en-Laye, demain ce sera à Châlons-sur-Marne. A Châlons, le carrousel sera donné demain dimanche, 8 juillet, sous la présidence d'honneur du général Février, par le 10^e cuirassiers, en garnison à Vouziers. Il sera divisé en deux parties : exercices individuels par les officiers et sous-officiers du régiment ; exercices d'ensemble exécutés par un escadron entier sous l'habile direction du capitaine Matustynski. Il aura lieu sur un terrain choisi, situé sur le boulevard Jules-César.

C'est à l'église Sainte-Clotilde qu'ont eu lieu les doubles obsèques de M. Hunebelle (Charles-Paul), sous-lieutenant au 14^e régiment de dragons, sur le point d'être promu lieutenant, décédé à Paris, le 2 juillet, rue Saint-Dominique, et de M^{me} Hunebelle, sa mère, morte le même jour, en apprenant la mort de son fils.

Cette lugubre cérémonie a eu lieu devant une assistance nombreuse, vivement émotionnée par ce malheur qui frappe double-

ment une famille que tout le monde se plaît à honorer à Paris, et surtout dans le VII^e arrondissement, où elle habite depuis longtemps.

Plus pâle qu'un linceul, M. Edouard Hunebelle conduisait le double deuil de sa femme et de son fils.

Les deux chars funèbres, couverts de fleurs, se suivaient précédés d'un peloton du 14^e dragons. Le char du fils en premier, celui de la mère ensuite. Tous les officiers, des 14^e et 16^e dragons avaient tenu, par leur présence, à donner à la famille de leur camarade un dernier souvenir de la sympathie dont ce jeune officier était entouré.

Le général de Rothwiler, commandant la brigade de dragons, y assistait, accompagné des colonels des deux régiments de sa brigade, ainsi que de tous les officiers supérieurs et autres.

Quatre sapeurs du 14^e dragons, portant sur les épaules un brancard couvert de fleurs, offertes par les officiers du régiment du jeune sous-lieutenant, suivaient son char funèbre. Un pareil brancard suivait celui de la mère et contenait deux couronnes gigantesques, l'une offerte par les enfants des écoles que M^{me} Hunebelle comblait de largesses, et l'autre envoyée par la municipalité de Deauville (Calvados) ; cette ville doit, en effet, la situation qu'elle occupe à la famille Hunebelle qui l'a pour ainsi dire créée.

Un cortège nombreux d'officiers de toutes armes, de la garnison de Paris, s'était fait un devoir de se joindre à la famille.

Cette cérémonie avait attiré une foule nombreuse qui, par son silence et son attitude, témoignait de la douleur que peut causer un pareil malheur.

Nous lisons dans la Sarthe :

« Un jeune capitaine japonais a suivi les exercices de tir, au camp de Sercotte.

« Tous les officiers se plaisent à reconnaître les capacités de cet officier.

« Il est parfois curieux, cherche à entrer dans les détails du service technique, mais des ordres ont été donnés afin de ne livrer aucun des secrets de tir.

« Partout où a été reçu M. Mourala, on a eu qu'à se louer de sa courtoisie.

« M. Mourala rentre très satisfait des populations françaises.

« A la dernière étape, à Bouloire, la musique a organisé une retraite aux flambeaux, à la grande joie de tous les habitants. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Demain dimanche, 8 juillet, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des écoles communales se fera entendre dans le Square du théâtre.

Programme

1. Champagne-Cluquet, pas redoublé. KLING.
2. Passage de Vénus, fantaisie. BSCODIS.
3. Écoliers au travail, chœur à 3 voix. BOGNARD.
4. Les Pifferari, chœur redoublé. L. DELIBES.
5. L'Entrée en ville, pas redoublé. BLEGER.

VILLE DE SAUMUR

AVIS

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que la Fête Nationale se trouvant cette année le samedi, le marché aura lieu le vendredi 13 juillet.

Saumur, le 6 juillet 1888.

Le Maire, J. COMBIER.

LE 14 JUILLET A SAUMUR

La Mairie de Saumur nous a fait remettre l'avis qui précède concernant le marché, mais ne nous a rien communiqué du programme de la fête du 14 juillet. Il est vrai qu'il varie peu : il ne diffère de celui des années précédentes que sur un point.

Salves d'artillerie le matin à 8 heures, midi, et le soir à 8 heures également.

Revue de l'École de cavalerie à 9 heures, place du Chardonnet.

A 1 heure 1/2, mât de cocagne sur la Loire.

A 3 heures 1/2, quai de l'Hôtel-de-Ville, exercices de la Société de gymnastique. C'est là le nouveau.

Il n'est plus question du bataillon scolaire. Le soir, concert et feu d'artifice. M. Combié prie ses concitoyens de ne pas oublier les lampions.

Fête de gymnastique à Saumur

La Société de gymnastique, de tir et d'es-crime l'Union Saumuroise nous annonce qu'une grande fête de gymnastique sera donnée le dimanche 30 septembre 1888, à 8 heures du soir, au Chardonnet, avec le concours de Sociétés de gymnastique étrangères.

A 4 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, réunion des Sociétés.

Défilé : place de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Comédie, place de la Bilange, rue d'Orléans, rue Beaurepaire, Chardonnet.

Chaque Société devra se composer de huit gymnastes au moins, non compris le moniteur général et le porte-drapeau.

A 9 heures, mouvements d'ensemble par toutes les Sociétés réunies sous le commandement d'un moniteur général. Mouvements individuels aux appareils de chaque Société.

Distribution des récompenses du Concours de tir (ouvert du samedi 14 juillet au dimanche 30 septembre) et remise à chaque des Sociétés présentes d'une médaille commémorative.

Défilé général, par ordre alphabétique, des Sociétés : Chardonnet, rue Saint-Nicolas, place de la Bilange. — Dislocation.

LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE

Dans le discours qu'il a prononcé au banquet de dimanche, M. Pinloche, président de l'association régionale des Sociétés de gymnastique de l'Ouest, a nettement indiqué le caractère et le but des sociétés de gymnastique. Voici la conclusion de ce discours, qui mérite toute approbation :

Nous voulons que dans chaque ville, au moins, grande ou petite, à côté de la caserne où se fait l'instruction obligatoire du soldat, il y ait un gymnase et un tir ouvert à tous les citoyens sans exception qui sont désireux de se préparer volontairement à défendre leur pays. (Applaudissements). Tel est notre programme si simple et si beau tout à la fois, et il suffit amplement pour user nos forces. Je tiens à le déclarer ici bien haut : nous n'avons pas d'autre pensée que celle de le réaliser. C'est pourquoi, il ne faut pas se laisser de le répéter à qui veut l'entendre et même à qui ne le veut pas, dans nos sociétés comme dans l'armée les discussions politiques et religieuses sont et seront toujours sévèrement exclues, parce qu'on n'y entre que pour se vouer à un seul culte, celui du drapeau, à une seule tâche, celle de le défendre !

C'est à ce prix, messieurs, que nous aurons le bonheur de voir notre œuvre continuer de prospérer et de grandir comme elle en est digne, et de maintenir parmi nous cette union admirable qui fait notre plus grande force, et qu'on chercherait en vain ailleurs. C'est grâce à cette union déjà que nous avons pu si rapidement propager nos idées dans le pays. N'est-ce pas elle aussi qui est la reine de toutes nos fêtes, qui préside encore à celle-ci, et qui donne à cette solennité un caractère si évident de franchise et cordiale fraternité ?

Je veux rester avec vous, mes chers amis, sous cette impression si agréable et si féconde. C'est pourquoi je termine en vous proposant de boire avec moi à l'union qui n'a cessé et qui ne cessera de resserrer dans un même faisceau toutes les Sociétés de tir et de gymnastique !

UN HOMME DUR AU MAL

Un des premiers jours de cette semaine, dans la ferme de la Maisonnette, commune de Neuillé, les fermiers et plusieurs de leurs amis battaient de l'orge à la machine.

L'un d'eux, le nommé Marchand, âgé de 72 ans, s'est fait prendre le bras dans la batteuse. Le membre fut complètement broyé et détaché de l'épaule, sans que le blessé ait poussé un cri ou prononcé une plainte.

Transporté chez lui, il fit venir un médecin de Longué qui, après un premier pansement, déclara l'amputation nécessaire.

Le lendemain, M. Chailloux, de Longué, assisté de plusieurs médecins, fit l'opération.

Notre homme, avant comme après, ne

souffra pas un mot. Bien mieux, lorsque, le jour suivant, M. Chailloux vint voir son malade, il le trouva dans sa cour, mangeant la soupe et se disposant, avec son seul bras, à aller de nouveau battre à la machine.

On a rarement vu un homme aussi peu sensible à la souffrance.

LES SAUTERELLES EN FRANCE

Après les énormes dégâts causés par les criquets en Algérie, dégâts qu'on estime, d'ores et déjà, à quarante millions au bas mot, voici que les sauterelles menacent d'envahir nos départements du Midi. Nous avons annoncé les mesures prises dans le Var pour combattre le fléau ; aujourd'hui c'est dans le Lot qu'on signale l'apparition des sauterelles.

On écrit de Figeac que quelques petites nuées se sont abattues dans le canton de Gourdon ; on en signale également dans le canton de Gramat, elles sont très petites, mais leur nombre augmente de jour en jour : un champ de pommes de terre a été dévoré dans l'espace de quelques heures.

Il y a quelques années, une immense quantité de ces insectes ravagea complètement, dans l'espace d'une journée, les environs de la Dordogne à partir de Saint-Denis-près-Martel, jusqu'à Saint-Michel-de-Bannières. Lorsqu'elles eurent tout dévoré, elles s'envolèrent pour des régions inconnues, laissant derrière elles la misère et la désolation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale. — 14 juillet 1888

A l'occasion de la fête nationale, des billets aller et retour dits de bords de mer, réduits de 40 0/0, seront délivrés pour les stations comprises entre Saint-Nazaire, Le Croisic et Guérande, ces trois points inclus, pendant la période du 6 au 12 juillet inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du 17 juillet, aux gares ci-après :

1° De Saint-Nazaire exclu à Tours ;
2° D'Angers à La Flèche, de Sablé exclu à La Flèche, de La Suze exclu à La Flèche, de Baugé inclus à La Flèche, du Mans exclu à Neuillé-Pont-Pierre, — via La Flèche et Angers.

De Jumelles-Brion à Saumur, — via Saumur.

De Saint-Antoine-du-Rocher à Tours, — via Tours.

3° De Nantes à Châteaubriant.

En outre, les billets aller et retour que la gare de Tours délivre pour les mêmes points, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux prix de 35 fr. en 1^{re} classe, et de 26 fr. en 2^e classe, et qui seront délivrés pendant la même période du 6 au 12 juillet, seront valables, pour le retour, jusqu'au mardi 17 juillet inclus.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1888.

NAISSANCES

Le 2. — Georges-Emile Boisseau, à l'Hospice.

Le 3. — Marceline-Augustine Bazot, rue de Fenet ; — Raymonde Chanut, à l'Hospice ; — Georges-Théophile-Louis Saumur, route de Rouen.

Le 5. — Emile Gallepie, rue de la Tonnelle.

Le 7. — Albert-Louis-Marie Sainton, quai de Limoges.

Le 8. — Marie-Louise Chalmont, rue Saint-Nicolas.

Le 9. — Albert-Constant Jouanneault, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 11. — Fernande-Marie Barbier, petite rue du Roi-René ; — Jeanne-Germaine Andrée Mullon, rue de la Petite-Douve.

Le 12. — Madeleine-Albertine Godrie, rue de la Petite-Douve ; — Françoise Vercellotti, rue de Poitiers.

Le 15. — Charles-Emile Larrivé, à l'École de cavalerie.

Le 16. — Marie-Louise Champion, au Petit-Puy ; — Théodore Lair, rue Notre-Dame.

Le 19. — Marcel-Paul Hairiteau, rue d'Alsace ; — Eugène Perrot, rue de Fenet ; — Germaine-Augustine Peltier, rue de la Visitation.

Le 20. — Jeanne-Marie Gourdon, rue du

Marché-Noir ; — Louis Prêtre, rue de la Visitation.

Le 21. — Robert-Charles-Marie-Raoul Girard, rue Dacier ; — Lucilia-Marie Chappelle, petite rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Pierre-Joseph Rioche, rue Notre-Dame ; — Henri-Raymond-Maurice-Eugène Dechezelles, quai de Limoges.

Le 24. — Camille Gautron, quai de Limoges ; — Jean-Baptiste Lecomte, rue de la Basse-Île.

Le 25. — Marthe-Renée Chicoine, rue de l'Abreuvoir.

Le 26. — Eloi-Paul Lutz, rue d'Orléans ; — Maria Desavre, rue de la Visitation ; — René-Prosper Roger, rue Basse-Censier.

Le 27. — Léonie-Lucienne Martin, rue du Palais-de-Justice ; — Marie-Antoinette Deuet, rue de Lorraine ; — Henri Lucias, rue de la Visitation.

Le 28. — Alphonsine-Marie Fortier, rue de la Visitation.

MARIAGES

Le 11. — Jean-Paul-Damas-Edgard Segoïn, employé de chemin de fer, de Tours, a épousé Alphonsine-Marie Jalu, domestique, de Saumur.

Le 18. — Eugène-Jean Godineau, employé de commerce, de Bagnoux, a épousé Léontine Chaval, ouvrière, de Saumur.

Le 20. — Paul-Marie-Albert-Eugène-Gabriel Faraud, sous-chef de gare, d'Angers, a épousé Blanche-Marguerite Cardinal, sans profession, de Saumur ; — Charles Guillemet, employé de commerce, a épousé Marie-Marguerite-Alix Tabourdeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 23. — Clovis Cogel, cordonnier, a épousé Maria-Ange-Françoise-Joséphine Moron, culottière, tous deux de Saumur ; — Jean-Marie Ferré, cordonnier, a épousé Marie-Anne Suisse, domestique, tous deux de Saumur.

Le 30. — Joseph-François Ouvrignon, facteur des postes, a épousé Céline-Eudoxie-Alexandrine Lefort, femme de chambre, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Jacques-Victor Boutière, retraité, 64 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 4. — Renée Poirier, blanchisseuse, 75 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Michel-Jules Annon, cavalier de remonte, 23 ans, à l'Hospice ; — Valentine Marie de Laistre, sans profession, 38 ans, épouse de Albert-Charles-François vicomte d'Aviau de Piolant, rue d'Orléans.

Le 7. — Ursule Jumelle, journalière, 64 ans, veuve de François Vennexier, à l'Hospice.

Le 9. — Adélaïde-Marie Bidault, rentière, 84 ans, veuve de Joachim Ouvrard, rue Dailly ; — Théodore Davy, propriétaire, 68 ans, rue des Moulins ; — Alexandre Cyriaque, maçon, 75 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Blanche-Césarine Balzeau, 5 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Paul-Hilaire Merle, peintre en voitures, 47 ans, rue d'Orléans.

Le 13. — Julie Alzon, sans profession, 68 ans, épouse Jean Vannier, à Beaulieu ; — Louis Vallée, journalier, 38 ans, rue de l'Échelle.

Le 14. — Marguerite-Angèle Monribot, sans profession, 43 ans, épouse de Pierre Dalbavie, rue du Portail-Louis ; — Louise Chantecaye, journalière, 29 ans, épouse Emile Bichou, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Louis Goslard, charpentier, célibataire, à l'Hospice.

Le 16. — Marguerite Villetel, sans profession, 75 ans, veuve Jean Boussion, rue Saint-Lazare ; — Georges-Ernest Frachon, 9 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Rachel Lequeux, 1 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Anne-Catherine Legros, sans profession, 96 ans, veuve Jean-Claude Palluy, à l'Hospice.

Le 18. — Marie-Louise Chenois, domestique, 43 ans, veuve de Louis Rouiller, quai de Limoges.

Le 21. — Auguste Tailbouis, ancien teinturier, 81 ans, rue de la Petite-Bilange.

Le 22. — Léon-Constantin-Mathurin Mouquet, 3 mois, au Petit-Puy.

Le 24. — Henriette Goyot, journalière, 72 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 26. — Victorine Damy, 8 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 29. — Amélie-Marie Riche, sans profession, 56 ans, veuve Emile-François-Stanislas Chalumeau, à Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Jean Vigneau, maçon, 70 ans, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juillet.

Les cours sont à peu près stationnaires : le 3 0/0 à 83.30 ; le 4 1/2 à 106.70. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,347. Les obligations foncières et communales à lots gardent un bon courant de demandes. La clientèle de ces valeurs les préfère avec raison, car elles sont à l'abri des surprises du marché et constituent le véritable placement de l'épargne. La Société Générale se fixe à 433.75. Les Dépôts et Comptes courants s'immobilisent à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 468. Les obligations de la Société des Immeubles de France font preuve d'activité à 386. Le premier tirage aura lieu le 10 juillet. Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 614 francs sur le cours actuel de 384. Comme il y a quatre tirages d'amortissement par an, le nombre des titres remboursables croît mathématiquement, ce qui constitue une réelle supériorité sur les titres similaires de la Banque Hypothécaire.

L'action de Panama clôture à 287. Le versement de 40 fr. par obligation doit avoir lieu du 5 au 10 juillet.

Les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico, dont l'émission est faite par les soins du Crédit Mobilier, font déjà prime de 3 fr. sur le marché. On sait que ces obligations ont une hypothèque de premier rang sur des lignes d'un trafic considérable et la garantie directe du gouvernement espagnol en vertu d'une loi de l'État : ce qui constitue pour les souscripteurs un double gage de sécurité. Le versement de souscription est de 25 fr. par trimestre et le prix total est de 286 fr. pour un revenu de 15 fr.

L'action Métaux se tient aux environs de 750. C'est un cours très favorable pour les acheteurs.

La Compagnie Transatlantique se maintient à 540.

Nos grandes Compagnies de chemins de fer ont un marché plus animé.

Une de nos plus spirituelles comédiennes visitait dernièrement un appartement à louer.

— C'est pour des gens comme il faut ? lui demanda le concierge d'un air un peu inquiet.

— Je le crois bien, répond-elle, ce sont d'anciens concierges !

— A la bonne heure !

La petite Lili à sa mère :

— Maman, qu'est-ce que ça veut dire : divorcer ?

— Mon enfant, ça veut dire que deux choses s'en vont, chacune de son côté.

Quelques jours après, au milieu d'un grand dîner, Lili prend la parole, et d'un air gracieux :

— Maman, elle a des cheveux qui divorcent avec sa tête !

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 1 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des Eaux-de-Vie blanches de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs. MAISON G. DOUENNEL. — P. ANDRIEUX, succ

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Informe les souscripteurs des obligations à lots du Canal de PANAMA que le versement de répartition de 40 fr. doit être fait du 5 au 10 courant.

CHALEURS
Alcool de Menthe de **RICQLÈS**
(le seul véritable) contre les maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon, C. d'Herbouville. 9. Dépôts partout. Exiger le nom DE RICQLÈS.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M. E. SAVARD, notaire à Montmorillon (Vienne), successeur de M. Bost-Lamondie.

A VENDRE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ en Poitou, près Montmorillon, - 250 hectares d'un seul tenant dont 50 hectares de prairies naturelles longeant la Gartempe. Maison de maître - Parc - Réserves - Trois fermes - Chasse - Pêche - Ecrevisses. Revenu des fermes seules: 14,250 fr.

S'adresser: à M. THIAULT, à Neuville-Poitou; à M. SAVARD, notaire à Montmorillon, ou à M. RAOUL, notaire à Jaulnay (Vienne).

Etude de M. BARET, notaire à Cholet.

OCCASION EXCEPTIONNELLE A VENDRE, A L'AMIALE, UN MAGNIFIQUE Etablissement de Bains

Situé à Cholet au centre de la Ville, avec vastes dépendances et jardins BELLE CLIENTÈLE.

S'adresser audit M. BARET, notaire, ou à M. CHOUTEAU, expert à Cholet.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Occasion: Bicycle 150 fr. Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Burettes; Sacoches, Clefs spéciales Peugeot frères.

Etude de M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine.

UNE MAISON

Avec Jardin clos de murs Contenant environ 20 ares, ECURIE, REMISES ET SERVITUDES, Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1er novembre prochain.

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu; Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIALE

1^{er}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;

2^{er}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^{er}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEL APPARTEMENT

AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ

Rue Nationale, 29, au 1^{er}.

S'adresser à M. BRETTON, couvreur, rue de l'Hôtel-Dieu.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie,

Rue Beaurepaire, n^o 47.

S'adresser à M. MENARD.

M^{me} V^e HERVÉ

6, rue Saint-Jean.

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement elle transfère ses ateliers de couture, à partir du 9 juillet.

Rue d'Orléans, 1, et rue Saint-Jean, 63.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtailles fraîches vides à des prix avantageux.

UNE JEUNE DAME demande uné place dans un magasin de Nouveautés ou de Modes, soit comme VENDEDUSE, soit comme MODISTE. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

A CÉDER BONNE ÉPICERIE

Près Saumur.

S'adresser chez M. COURTET, rue Dailé.

A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans; Un CHIEN de 13 mois, épagneul.

S'adresser chez M. OGIER, charpentier à Baugé.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU, 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET

Valeurs au comptant	Coture précé	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé	Dernier cours.
3 1/2 %	83 17	83 17	Est	785	785	Obligations			Gaz parisien	615	515 50
3 % amortissable	85 95	86	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1245	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	532 50	532 50	Est	389	388 50
3 % (nouveau)			Midi	1178 75	1150	— 1869, 3 %	413 75	413 25	Midi	397 75	397
4 1/2 % (nouveau)	106 60	106 45	Nord	1578 75	1531 25	— 1871, 4 %	400	392 50	Nord	457	407 75
Obligations du Trésor	514	513 50	Orléans	1330	1330	— 1875, 4 %	516 25	519	Orléans	404	401
Banque de France	3500	3500	Ouest	910	915	— 1876, 4 %	517	518	Ouest	400	400
Société Générale	435	435	Compagnie parisienne du Gaz	1325	1330	Bons de liquid. Ville de Paris	524 50	524 50	Paris-Lyon-Méditerranée	398 50	399
Comptoir d'escompte	1050	1063	Canal de Suez	2168 75	2127 50	Obligations communales 1879	479 50	479	Paris-Bourbonnais	394 25	395 75
Crédit Lyonnais	580	580	C. gén. Transatlantique	540	523 75	Obligat. foncières 1879 3 %	481	480	Paris-Saint-Germain	590	590
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1435	1410 75	Russe 5 0/0 1870	101 60	101 50	Obligat. foncières 1 83 3/4 %	389 50	382 50	Panama 6 0/0	370	374
Crédit mobilier	345	338 75									
Canal Intér.-Panama	295	287 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir.	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon.	11 39			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linières-Bou.	11 39				3 11	7 47		6 2
Vernantes	11 53				3 36	7 49		6 13
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23
Vivry	12 13				3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Ori.) (arr.)			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42	
(Orl.) (arr.)			1 36	4 16	4 34	1 54	6 53	
Nantilly (arr.)				4 24	8 41		7	
SAUMUR (Orl.) (arr.)				4 36	8 51		7 11	
(Orl.) (arr.)				4 13	8 30		6 50	
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9
Brézé-s.-Cyr.		9 2	11		4 39	8 56		7 17
Montreuil		9 19	11 24		4 59	9 8		8 22
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8	
Niort		3 58	4 24	7 59	4 33	10 27		
Saintes		6 28	11 05	6 14	2 3			
Bordeaux		9 19	3 36	9 02	4 54			

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte matin	Expr. soir
Bordeaux				5 15	8 20	3		6 26
Saintes				7 15	8 48	11 39		6 26
Niort				9 33	10 28	2 5	5 30	8 10
Thouars				12 14	12 32	1 30	4 13	8 31
Montreuil			9 35	6 38	12 59	2 03	4 53	9 06
Brézé-s.-Cyr.			9 55	7 18		2 38	5 18	9 41
Chacé-Varr.			10 07	7 27		2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)			10 19	7 34		2 51	5 31	9 53
SAUMUR (Orl.) (arr.)				Mixte matin		3 02	5 42	10 03
(Orl.) (arr.)			10 22	7 45		2 41	5 33	
Nantilly (départ.)				7 25	11 25		2 53	5 30
SAUMUR (Orl.) (arr.)				7 38	11 36		2 53	5 30
(Orl.) (arr.)				7 47	11 44	1 29	3 01	5 41
Vivry				7 57	11 54	1 37	3 05	5 45
Blou				8 10	12 09		3 17	5 57
Vernantes				8 19	12 18		3 26	6 06
Linières-Bou.				8 32	12 33		3 39	6 18
Noyant-Méon.				8 45	12 46		3 51	6 30
Chât.-d-Loir.				8 59	1	2 14	4 04	6 42
Chartres				10 7	2 15	2 53	5 09	7 48
Paris				2 50	5 51	9 37	12 4	3 23
				5 23	8	11 50	2 27	5 10

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS												
STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin
Nantes				6 10	8 40	12 07	3 10	7 25				
Angers				2 19	6 30	8 44	11 19	5 57				
La Ménitrière				2 52	7 10	9 09	11 58	6 49				
Les Rostiers					7 19	9 17	12 07	8 28				
St-Clement					7 36		12 14	9 39				
St-Martin					7 33		12 21	9 47				
Saumur (a)				3 22	7 46	9 33	12 34	4 20				
(départ.)				3 27	7 52	9 37	12 38	4 31				
Varennes					8 05	9 48	12 51	4 45				
Port-Boulet				3 52	8 20	9 57	1 03	5 01				
Langeais				4 26	8 50	10 19	1 40	5 46				
Tours				5 05	9 42	11 05	2 23	6 35				
Paris				10 39			3 06	8				

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur			7 32	9 27	4 31
Port-Boulet			8 40	12 12	6 50
Chinon			9 04	12 50	7 14

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Poitiers			6 5	6 45	12 50
Montreuil			7 41	10 43	2 27
Loudun			8 42	1 46	3 4
Montreuil (a)			9 21	3 24	4 38
(Orl.) (arr.)			9 29	4 29	5
le Vaudelnay			9 40	4 40	5 10
Baugé			9 50	5 30	5 19
Doué			9 57	6 16	5 28
Martigné			10 17	7 5	5 46
Angers			11 45	9 50	7 10

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers				4 40	7 30
Martigné				6 1	8 26
Doué				6 24	8 57
Baugé				6 30	9 07
le Vaudelnay				6 37	9 16
Montreuil (a)				6 46	9 26
(Orl.) (arr.)				7 36	11 26
Loudun				8 24	11 14
Montreuil				8 35	11 25
Poitiers				10 33	14 16

SAUMUR - LA FLÈCHE					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur				5 30	1 18
Vivry				5 43	1 37
Longué				5 58	1 58
Jumelles				6 08	2 20
Baugé				6 23	2 46
Clefs				6 40	3 14
La Flèche				6 54	3 32

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.